

L'ONU adopte 17 nouveaux Objectifs de Développement Durable

Date : 29 septembre 2015



De nouveaux objectifs ambitieux

Après plus d'un an de négociations, les 193 Etats membres de l'ONU ont adopté les [17 Objectifs de Développement Durable](#) (ODD) qui succèdent aux [8 Objectifs du Millénaire pour le Développement](#) (OMD).

L'effort international sans précédent que les OMD ont suscité a permis des avancées réelles pour les **enfants** : rappelons ainsi qu'entre 1999 et 2010, le [taux d'inscription des enfants dans l'enseignement primaire est passé de 83 à 90%](#). Dans les régions en développement des progrès importants ont été réalisés. Cependant, de colossales disparités et des inégalités subsistent et nécessitent l'adoption d'un nouveau programme d'action mondial.

Ce nouveau plan d'action, plus ambitieux que son prédécesseur, fixe 17 objectifs déclinés en 169 cibles que les Etats se sont engagés à mettre en œuvre dans les 15 prochaines années.

L'accomplissement de ces objectifs vise notamment trois réalisations primordiales :

- Mettre fin à l'extrême pauvreté ;
- Lutter contre les inégalités et les injustices ;
- Résoudre le changement climatique.

Une meilleure protection des droits des enfants

Les ODD réaffirment certaines priorités afin de garantir les **droits fondamentaux** des enfants à travers le monde :

- L'accès de tous les enfants à une **éducation** de qualité ;
- L'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante ;
- L'accès à la santé ;
- L'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des filles.

Les Etats ont également pris de nouveaux engagements en matière de protection des enfants comme :

- L'élimination de toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine (Cible 5.3)
- L'élimination de la maltraitance, de l'exploitation et la traite, et de toutes formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants (cible 16.2)
- Garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances (cible 16.9)

Elimination des violences à l'encontre des enfants

Le BICE tient à saluer la décision d'incorporer dans les priorités mondiales des 15 prochaines années l'élimination de toutes les formes de violences à l'encontre des enfants.

Comme l'a affirmé Alessandra Aula, notre Secrétaire générale, « *le BICE se félicite qu'un consensus fort se soit dégagé parmi les Etats en faveur d'une protection accrue des droits de l'enfant et les encourage à mettre en œuvre au niveau national les cibles identifiées avec des actions concrètes dont l'impact pourra être facilement mesurable. Le BICE appelle aussi à ce qu'une allocation de fonds publics conséquente soit dégagée, notamment pour garantir une éducation, y compris secondaire, de qualité ainsi que pour lutter contre toute forme de violence à l'égard des enfants* ».

Le BICE et ses partenaires sur le terrain sont engagés depuis de nombreuses années pour lutter contre toutes les [formes de maltraitance](#) et de violence, y compris les [abus sexuels](#) et améliorer la **protection des enfants**.

Les 17 Objectifs de développement durable 2015 - 2030





